

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 décembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017
(accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Renouvellement de la convention de partenariat avec le Comité départemental de la
randonnée pédestre du Finistère**

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre assure l'entretien et le petit balisage des itinéraires de randonnée répondre aux normes du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Département du Finistère.

Au vu de la qualité de cette collaboration, il est proposé de renouveler le partenariat, la convention 2016/2017 arrivant à échéance.

Actuellement, sur l'ancien territoire de Quimper Communauté existent 17 itinéraires pédestres de promenade et randonnée (PR) labellisés FFRandonnée et balisés en jaune sur le terrain (Topo-guide® PR 299 : « Les environs de Quimper, Fouesnant, Briec...à pied® »).

En outre, cette offre de petite randonnée a été complétée en 2015 par le balisage de 23 boucles, majoritairement à visée familiale ou thématique. Ces nouveaux circuits, au nombre de 3 par commune, sont répertoriés dans le topo-guide « *Balades et vous* », en vente depuis le printemps 2015.

Depuis 2012, Quimper Communauté et le Comité départemental de randonnée pédestre en Finistère (CODEP29 FFRandonnée) sont partenaires dans le cadre d'une convention. Cette convention a notamment pour objet de définir les rôles de chaque partenaire afin d'assurer l'entretien d'un balisage effectif et pertinent des 17 itinéraires du topo-guide® fédéral (150 km) et des 23 boucles du topo-guide « balades et vous » (95 km), dans le respect des préconisations fédérales et du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Conseil départemental du Finistère.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2017, et vu le bilan positif de cette collaboration, il est proposé de renouveler le partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée en Finistère pour deux ans.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le président à signer la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et le Comité départemental de la randonnée en Finistère ;
- 2 - d'octroyer une subvention annuelle au Comité Départemental de la Randonnée en Finistère de 1700 €.